



Mairie d'Étapes-sur-mer
Place du Général de Gaulle
62630 Étapes-sur-mer

☎ 03 21 89 62 62
✉ contact@etapes-sur-mer.net
🌐 www.etapes-sur-mer.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20221209-arrCST-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2022

République Française
Département du Pas-de-Calais

VILLE D'ÉTAPLES-SUR-MER

Arrêté portant composition du Comité Social Territorial placé auprès de la Ville d'Étapes-sur-mer

Le Maire de la ville d'Étapes-sur-mer,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et leurs établissements publics,

Vu la délibération n° 9 du Conseil municipal de la Ville d'Étapes-sur-mer en date du 16 mars 2022 portant création d'un Comité Social Territorial commun entre la Ville d'Étapes-sur-mer et le Centre Communal d'Action Sociale,

Vu la délibération n°10 du Conseil municipal de la Ville d'Étapes-sur-mer en date du 24 mai 2022 portant fixation du nombre de représentants du personnel et instituant le paritarisme au sein du Comité Social Territorial commun entre la Ville d'Étapes-sur-mer et le Centre communal d'Action Sociale,

Considérant que le Conseil municipal de la Ville d'Étapes-sur-mer a décidé de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 4 et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,

Considérant que le Conseil municipal de la Ville d'Étapes-sur-mer a décidé de maintenir le paritarisme numérique fixant en nombre de représentants de la Collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,

Considérant que les membres du Comité Social Territorial représentant la collectivité sont désignés par le Maire parmi les membres de l'organe délibérant ou parmi les agents de la collectivité.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Sont désignés en tant que représentants de la collectivité au sein du Comité Social Territorial placé auprès de la Ville d'Étapes-sur-mer :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Monsieur Franck TINDILLER - Maire	Madame Maryse MAILLART – Adjointe au Maire déléguée aux travaux, à l'environnement, à l'urbanisme, à l'occupation du domaine public, à l'habitat et au cadre de vie
Monsieur Bernard WAUQUIER – Adjoint au Maire délégué aux Finances, aux Ressources Humaines, à la Sécurité, aux Marchés publics et aux Subventions.	Madame Christelle BEURAIN – Adjointe au Maire déléguée à l'action sociale, à la santé et à la politique de la Ville

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Madame Josiane BOUTOILLE – Conseillère municipale déléguée à la qualité des services publics, à l'emploi, à la formation, à l'insertion, à l'égalité Femme/Homme et à l'insalubrité	Monsieur Gérard ANDRE – Conseiller municipal délégué à l'inspection préventive sur le domaine public communal, à la cohésion sociale et au protocole
Monsieur Jean-Pierre LAMOUR – Conseiller municipal	Monsieur Jean-Paul HAGNERE – Conseiller municipal

ARTICLE 2 : Ont été élus, lors du scrutin du 8 décembre 2022, en qualité de représentants du personnel pour siéger au sein du Comité Social Territorial placé auprès de la Ville d'Étaples-sur-mer :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Monsieur Sébastien BAHEUX – FO	Madame Dorine POUCHENAUD - FO
Monsieur Cédric SCHOONACKER – FO	Monsieur Marc MEUROT – FO
Monsieur Georges POISSON - CFDT	Madame Isabelle GOSSELIN - CFDT
Madame Nathalie FAIT – CGT	Monsieur Ludovic FOURNIER - CGT

ARTICLE 3 : La présidence du Comité Social Territorial est assurée par Monsieur Franck TINDILLER, Maire.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et transmis aux représentants de l'Etat.

Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de l'affichage.

Fait à Étaples-sur-Mer, le 09 décembre 2022

Monsieur Franck TINDILLER

Maire de la ville d'Étaples-sur-Mer

Visa DGS

Visa DRH

